

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2019

Le huit mars deux mille dix-neuf à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 01 mars 2019

Sont présents : Mmes BERNARD, MALHAO, LHERMELIN, LANE Mrs COURTIN, CHABOT, ROSSET, FORTINEAU, BONHOMME, COCULET, SIMON.

Absent : néant

M.BONHOMME été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation du compte de gestion du trésorier
- Vote du compte administratif 2018
- Orientations budgétaires 2019
- Organisation du service technique
- Informations diverses

Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2018

Sous la présidence de M. Claude COURTIN 1er adjoint, doyen de l'assemblée chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

	Résultats clôture 2017	Résultats CA 2018	Résultats clôture 2018
INVEST	- 98 839.68	40 149.79	- 58 689.89
FONCT	787 877.44	75 670.51	764 708.27
<hr/>			
	689 037.76	115 820.30	706 018.38

Hors de la présence de Madame Anne BERNARD, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Orientations budgétaires 2019

- réfection ancienne école (électricité, planchers, peinture)
- Etude pour aménagement traverse de L'Arbre rencontre le 2 avril 2019 à 14h30 avec le maire de Mazerolles, les services de l'ATD16, du CAUE, des ADA LA ROCHEFOUCAULD et CHABANAIS.
- Mise en place de 2 réserves incendie (emplacements prioritaires à définir) ;
- Elagage et curage de fossés
- Illumination du bourg pour les fêtes de fin d'année et frairie
- Aides à la réfection de l'assainissement des logements le nécessitant

Organisation du service technique

En raison de l'arrêt maladie du cantonnier Yves MONCHATY, nous pourrions demander à Daniel CHABELARD de reprendre du service, occasionnellement, sous contrat.

Informations diverses

Informations sur le plui.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19H55.

